

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 40 (1907)
Heft: 2-3

Buchbesprechung: Théologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

THÉOLOGIE

AD. LODS. — LA CROYANCE A LA VIE FUTURE ET LE CULTÉ DES MORTS DANS L'ANTIQUITÉ ISRAÉLITE ¹.

Notre savant confrère de la Faculté de théologie protestante de Paris, — actuellement professeur à la Sorbonne, — vient de publier, sous le titre ci-dessus, un livre aussi remarquable par sa saine méthode que par son érudition, et qui constitue un précieux enrichissement de notre littérature théologique de langue française.

Il importe, pour bien en définir la portée, de préciser dès le début de ce compte rendu le sens du mot « antiquité » dans le titre de l'ouvrage. Ce terme ne doit pas être pris dans le sens où l'on dit « l'antiquité » par opposition aux temps modernes. Il ne s'agit pas, dans le livre de M. Lods, de « l'antiquité israélite » envisagée par contraste avec l'Eglise chrétienne, par exemple, comme lorsque l'on met en regard l'ancienne alliance et la nouvelle alliance. C'est au sein même de l'histoire d'Israël que M. Lods discerne et distingue une « antiquité, » une époque *plus* ancienne, antérieure aux périodes décrites dans les livres narratifs de l'Ancien Testament, antérieure à l'établissement de la religion de Yahvé. Dans ces conditions, il est permis de se demander si peut-être l'auteur

¹ *La Croyance à la Vie future et le Culte des morts dans l'antiquité israélite*, par Adolphe Lods, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante de Paris. Deux volumes in-8° de VIII, 294, VI et 160 pages. Paris, Fischbacher, 1906.

n'aurait pas mieux fait de dire « hébraïque » au lieu de dire « israélite. » En effet, la nation en cause a été le peuple hébreu avant d'être le peuple d'Israël. Je ne veux point insister sur ce qui pourrait paraître une querelle de mots : mon seul désir est de faire ressortir nettement l'âge *relativement* antique que M. Lods a pris pour champ de ses recherches.

Le problème auquel il s'est attaqué concerne l'ensemble des croyances des ancêtres d'Israël relatives à l'âme, à la survivance, aux rapports des vivants et des morts, à la place faite à ces derniers dans la religion, dans le culte, etc., etc. Pour faire comprendre les points sur lesquels porte la discussion, notre auteur donne, tout d'abord, un aperçu historique, clair et impartial, sur les débats récents et sur les ouvrages parus dans les trente dernières années. Il constate (I, p. 41), au terme de cet exposé, que « la question a progressé depuis le temps où tout le monde savant admettait comme une vérité démontrée que les Sémites ne croyaient pas à la survie et ne rendaient point de culte aux esprits de leurs morts. » Actuellement, au contraire, on est d'accord pour reconnaître que les antiques tribus hébraïques « ont partagé dans une large mesure les croyances animistes générales de l'humanité primitive ; que, en particulier, elles reconnaissaient aux esprits des morts une vie réelle et les croyaient en relations suivies avec les vivants ; d'où certains actes, les rites funéraires... ; que, parmi ces rites..., il y en a de religieux. » D'autre part, un point capital reste en discussion : « Ces rites religieux s'adressaient-ils aux morts ? ou du moins s'adressaient-ils à eux dès l'origine ? » En d'autres termes, « les anciens Israélites, et en général les Sémites, ont-ils, comme tant d'autres peuples, rendu un culte aux esprits de leurs morts ? »

Telle est la question principale : les rites funéraires étaient-ils un « culte » rendu aux morts ? A côté de ce point central, d'autres problèmes subsidiaires se posent devant l'investigateur, problèmes de l'ordre social, religieux, etc.

Une PREMIÈRE PARTIE est consacrée à « La notion de l'âme dans l'ancien Israël. » M. Lods commence par développer la

théorie du « double, » cet autre être qui existe à l'intérieur du corps humain, et qui subsiste, à part, après la mort. Que cette conception ait existé chez les Israélites, c'est ce que montrent des textes tels qu'Esaië XXI, 6; Ez. VIII-XI, XVII, 17-23, enfin 1 Sam. XXVIII, 12-14, passage des plus importants, sur lequel on reviendra bien des fois.

Le fait, chez les Hébreux, de la croyance à l'existence d'un double, étant acquis, il faut examiner comment a été comprise la relation de la chair, de l'âme et de l'esprit. On a soutenu (Aug. Sabatier, Grüneisen) que l'âme est, selon le texte célèbre Gen. II, 7, le résultat en l'individu humain de l'insufflation de l'esprit divin agissant sur la chair. C'est là, assurément, le sens de ce passage, et la même psychologie est représentée par un certain nombre d'autres textes, tous d'ailleurs de date récente. Mais, — et c'est ce que M. Lods établit, après divers autres écrivains, — il y a « toute une série de locutions et de textes auxquels cette conception de l'âme et de l'esprit ne peut pas être imposée sans violence. » C'est, selon notre auteur, « une erreur de méthode que de prétendre construire un système anthropologique unique et cohérent, donnant la clé de tous les emplois des mots *esprit* et *âme* en hébreu. » Et il voit, avec MM. Stade et Charles, « se dégager dans l'histoire des idées israélites sur l'anthropologie deux grandes périodes. Dans la première, la conception courante de l'âme est la notion animiste du double. Dans la seconde, une autre idée, apparentée au récit de la création, est au premier plan. » On peut citer, comme document typique de la première phase 1 Rois XVII, 21-22, et de la seconde Ez. XXXVII, 1-14.

Les Hébreux établissaient un lien étroit entre l'âme et le sang, celui-ci étant le siège du double; on trouve aussi quelques traces d'une corrélation admise entre l'âme et le cœur, la graisse, la prunelle, la chevelure. Et l'âme n'était pas, dans ces antiques croyances, un apanage exclusif de l'homme: animaux, plantes, objets matériels, tout avait ou pouvait avoir une âme. De cette *croyance* « les ancêtres d'Israël ont, avec l'humanité primitive, passé à l'adoration des esprits qui

sont dans la pierre, la montagne, la source, l'arbre, l'animal.... Chez la plupart des peuples, à la *croyance* aux âmes des morts est associé un *culte* rendu à ces âmes : le même fait s'est-il produit chez les Hébreux? »

La DEUXIÈME PARTIE est intitulée : « Le culte des morts. » Tantôt les rites funéraires ont le caractère d'offrandes ou d'hommages apportés aux morts, tantôt ils se rapportent aux vêtements et aux attitudes des personnes en deuil. Les uns et les autres, surtout les seconds, présentent de sérieuses difficultés d'interprétation. M. Lods les passe en revue en les classant en plusieurs catégories. Je dois me borner ici à une sèche énumération. Il commence par (I) les *Rites préventifs* : soins donnés aux cadavres, vêtements de deuil, autres gestes de deuil. Puis viennent (II) les *Rites proprement religieux* : la lamentation, la tonsure, les incisions, les rites alimentaires (jeûnes, alimentation des personnes en deuil, repas funéraires, sacrifices aux morts), les purifications. Le chapitre suivant (III) étudie successivement la *sépulture* et le *séjour des morts*. Sur le premier point, notre auteur développe les deux affirmations suivantes : le mort vit dans la tombe ; et : le tombeau est un sanctuaire. Puis, à propos du séjour des morts (*scheol*), il étudie : la vie dans la tombe et la vie dans le *scheol* ; les origines de la croyance au *scheol* ; la vie dans le *scheol* ; inégalité dans la condition des morts ; et conclut en examinant « quel rapport il y avait entre la notion du *scheol* et le culte des morts. » Enfin dans un dernier chapitre (IV) il est traité du *culte rendu aux morts après l'ensevelissement* ; les subdivisions sont : les jours des morts ; le culte domestique des ancêtres (*terafim*, *élohim* de la porte, lampe des morts) ; et la consultation des morts (textes, efficacité, formes diverses, origine, caractère religieux de la consultation des morts).

Résumant, dans la conclusion de cette seconde partie, les résultats acquis jusqu'ici, M. Lods s'exprime comme suit : « Les ancêtres d'Israël étaient persuadés qu'il y a une survie, que le double du défunt continue de vivre dans sa tombe ou dans le *scheol*.... Les relations des vivants avec les morts

n'étaient dictées exclusivement ni par la peur, ni par l'adoration, ni par la piété compatissante. On avait à l'égard des esprits un mélange de sentiments divers où dominait la crainte, mais où intervenaient aussi l'horreur de la mort et la pitié pour les trépassés, l'affection pour le parent absent, et plus encore le désir de se placer sous sa protection....

» Il y avait chez les Hébreux les éléments d'un véritable culte rendu aux défunts. Les morts sont des dieux, d'un rang très inférieur sans doute, des sortes de génies familiaux ou locaux, mais enfin des *élohim*. Ils sont doués d'un savoir et d'un pouvoir surhumains ; on leur offre des sacrifices ; ils ont leurs lieux saints, leurs temps sacrés ; on leur demande des oracles.

» Il y a de grandes inégalités entre les morts, non seulement quant à leurs conditions d'existence dans la tombe ou dans le *scheol*, mais aussi quant au culte qu'on leur rend. On n'honore pas un mort quelconque comme on honore son père, ou l'ancêtre de sa tribu, ou un prophète.... Cette religion des morts a eu ses grands côtés. Elle a été un des agents essentiels de la constitution de la tribu et de la famille.... Mais elle appartenait à un stade religieux très inférieur.... il était nécessaire et légitime qu'elle disparût devant la religion très exigeante et dès ses origines infiniment supérieure de Yahveh. »

La TROISIÈME PARTIE, formant le tome second de l'ouvrage, a pour titre : « Les rapports du culte des morts avec l'organisation familiale et sociale des anciens Israélites », et pour sous-titre : « Le culte des ancêtres ».

On le voit, si le premier volume traitait essentiellement le côté religieux et psychologique du sujet, celui-ci transporte le lecteur sur le terrain social. Le lien entre eux n'en est pas moins très étroit, et il eût été fort regrettable que M. Lods se fût borné à étudier l'une des faces de la question sans aborder l'autre. Si les résultats exposés ci-dessus, dans l'analyse du tome premier, ont déjà une grande importance, il en sera de même, et plus encore, de ceux qui vont ressortir de la suite de cette étude.

Avant de rechercher quel a été le rôle du culte des ancêtres dans l'organisation sociale des anciens Israélites, il est nécessaire de déterminer les caractères particuliers de cette organisation au point de vue familial et tribal. C'est là le sujet d'un premier chapitre, où se pose entre autres la question de la filiation paternelle et de la filiation maternelle. M. Lods constate que « les sociétés sémitiques, à l'époque où elles apparaissent au plein jour de l'histoire, ont toutes un caractère patriarcal nettement accusé. Les Israélites ne font pas exception à la règle ». A l'appui de cette assertion, il suffit de passer en revue les traits essentiels de la vie de famille israélite. Mais cet état de choses n'a-t-il pas été précédé d'un autre, où les enfants appartenaient au groupe de leur mère? Certains faits peuvent être allégués dans ce sens, et notre auteur les relève en parcourant les récits de l'Ancien Testament. Si, pris isolément, ces indices peuvent paraître insuffisants, il en est autrement quand on les rapproche, et l'on peut légitimement conclure que « les ancêtres d'Israël ont pratiqué la filiation en ligne féminine ».

S'il en est ainsi, la question qui se pose est celle de l'âge respectif des deux organisations, paternelle et maternelle. L'une et l'autre offrant des caractères de grande antiquité, on pourrait être tenté d'admettre que dès les débuts elles ont existé côte à côte. Mais, invraisemblable en soi, cette coexistence est encore démentie par les faits, et l'on est conduit à statuer : 1° que les Sémites ont traversé une période d'organisation maternelle avant d'adopter le principe de la filiation masculine ; 2° que leur passage d'un système à l'autre est fort ancien, antérieur à la séparation des diverses branches du tronc sémitique.

Après avoir étudié la famille, M. Lods aborde les groupements plus considérables, la *mispha*¹ et la tribu. Ceux-ci ont été considérés par les Israélites eux-mêmes à l'époque historique comme étant d'origine patriarcale, c'est-à-dire comme réunissant des individus et des familles de même

¹ La *mispha* est un groupement de familles, fondé sur une communauté d'origine. Il n'y a pas de terme en français qui rende exactement le sens de ce mot.

filiation. Pour la tribu, cette conception ne répond pas à la réalité ; la tribu présente un caractère territorial. Pour la mispaha, la question est plus délicate : quelle était sa nature originelle ? avait-elle pour point de départ la famille ? Plusieurs savants contemporains tendent à l'admettre. Mais M. Lods est d'un avis différent : pour lui, tandis que la famille procède du principe patriarcal, la mispaha dérive, au contraire, de la filiation maternelle. Ainsi les deux grands types de filiation auraient donné aux sociétés sémitiques l'un la famille, l'autre la mispaha, ces deux assises fondamentales de leur existence. Et la mispaha aurait été la véritable unité sociale à une époque antérieure à celle où la famille a passé au premier plan. Il s'agit maintenant, en tenant compte de ces résultats, d'élucider le rôle joué, dans cette lente élaboration historique, par le culte des ancêtres.

Au chapitre II, M. Lods envisage « le culte des ancêtres au temps de l'organisation patriarcale », et d'abord dans « la famille. » Les faits relevés et classés dans le premier volume de son ouvrage sont brièvement rappelés ici. Il en ressort « que le culte des ancêtres paternels a existé indiscutablement dans l'antiquité israélite, mais qu'il n'y était pas constitué d'une façon très stricte et très exclusive. » Quant à la relation à établir entre le culte des morts en général et le culte des ancêtres en particulier, il n'y a pas lieu de croire que le premier ne soit qu'une extension du second ; il est au contraire plus ancien, et le culte des ancêtres proprement dit ne s'en est jamais nettement dégagé.

« Le culte des ancêtres n'a pas *créé* les institutions de la famille sémitique. » Mais « il a pu concourir à donner à ces institutions leur forme caractéristique ». Il a « marqué de son empreinte toute la vie familiale... ; il y a dans la constitution de la famille israélite des traits dont on ne saurait rendre pleinement compte sans faire intervenir le culte ancestral ».

Le caractère religieux de la famille, l'autorité du père, la condition de la femme, la succession, l'importance attachée à la possession d'un fils, l'adoption, le lévirat, la vengeance du sang, tous ces points importants du droit familial et des

mœurs familiales sont étudiés dans une série de paragraphes successifs, et, à propos de chacun d'entre eux, notre auteur discute les questions qui se posent, ainsi que les diverses solutions présentées. En terminant, il résume comme suit les résultats de son étude : « Aux temps lointains où la société sémitique.... était basée sur la filiation féminine, on observait déjà le culte des morts, très probablement même le culte des ancêtres sous certaines formes spéciales.... » La grande diffusion du mariage par capture, puis du mariage par achat, amena la transformation des principes de filiation et la constitution de la famille patriarcale au sens propre. Ce type de mariage avait en effet pour conséquence nécessaire la constitution d'une filiation paternelle. Le clan maternel fut transformé en un clan paternel. « La famille patriarcale sémitique paraît donc devoir son origine principalement à des motifs d'ordre pratique, à des raisons d'intérêt individuel et social. Mais l'étude de la société israélite nous a montré, d'autre part, que le culte rendu aux membres défunts du groupe familial a puissamment contribué à donner aux institutions de la famille hébraïque leur forme et leur aspect particuliers. »

Après la famille, la tribu et la mispaha : c'est le sujet du chapitre III. « Les Hébreux ont-ils, à une certaine époque, rendu aux ancêtres de la mispaha, de la tribu, de la nation, un culte semblable à celui qu'ils offraient aux ancêtres de la famille? » Pour répondre à cette question M. Lods prend pour point de départ le fait qu'en Israël, à l'époque historique (yahviste), on montrait en grand nombre des tombeaux de héros et d'ancêtres. Toute mispaha tenait à posséder la sépulture de son ancêtre, réel ou supposé. Le culte des héros et des ancêtres subsistait en Israël, en pleine époque yahviste, mais subordonné à la religion nationale. Peut-on admettre que ce culte des ancêtres de la nation ou de la mispaha existait déjà à l'époque nomade? M. Lods se prononce pour l'affirmative. Tout en reconnaissant que dans bien des cas les Israélites ont adopté comme ancêtres certains héros cananéens, il lui semble « impossible de s'expliquer entièrement le culte rendu

aux tombeaux des pères à l'époque yahviste, sans admettre que les Hébreux, dans la période nomade, observaient déjà des pratiques semblables. »

Le chapitre IV nous fait remonter plus haut encore : il traite des « racines du culte des ancêtres au temps de l'organisation maternelle. » Les témoignages directs font défaut; il faut se borner à quelques indications. Tout en observant une extrême réserve, on peut dire qu'il existe dans les sociétés d'organisation maternelle une certaine forme de culte ancestral, et il est possible d'en relever quelques traces dans ce que nous savons de l'antiquité sémitique. On touche ici à un problème des plus délicats : la relation entre le culte des dieux-ancêtres ou parents d'une part, et le culte des ancêtres humains d'autre part. Avec une prudence, très louable et très justifiée, M. Lods se borne à dire qu'entre ces deux cultes « on ne peut établir que des rapports assez indirects. »

Nous arrivons enfin à la CONCLUSION générale de l'ouvrage (II, p. 125-128). M. Lods y précise la position qu'il prend en face des auteurs dont il a principalement critiqué les vues. Il se sépare de MM. Stade et Schwally sur deux points essentiels. Il estime en effet que la crainte a joué un grand rôle dans l'attitude que les Sémites ont adoptée à l'égard des morts et que les rites funéraires sont en grande partie des rites préservatifs; puis, ne voyant pas dans le culte des ancêtres le fondement premier de l'organisation sociale des Sémites, il conteste que la famille et la *mispaha* soient nées de la religion ancestrale.

D'autre part, sur les trois points suivants, M. Lods se trouve en désaccord complet avec M. Grüneisen. Ce dernier affirme : 1° que chez les Hébreux les esprits trépassés étaient conçus comme des ombres, des néants; 2° qu'en Israël on témoignait à ces pauvres êtres « sous-humains, » une pitié affectueuse sans attendre rien d'eux, en sorte qu'il ne peut être parlé d'une religion des morts; 3° enfin, qu'il n'y a pas eu davantage de culte des ancêtres. Selon M. Lods, au contraire, la croyance à la survie, la crainte des esprits trépassés et le culte des morts remontent chez les ascendants

du peuple hébreu à la plus haute antiquité. Il renonce à déterminer si cette religion a été *la religion* primitive des Sémites, et se borne à « constater que, aussi haut qu'on puisse remonter, on la trouve à côté des autres formes de la religion sémitique : culte des arbres, des sources, des pierres, des montagnes, des animaux, des astres. La crainte et la vénération des esprits trépassés a été chez les Sémites, comme dans la plus grande partie de l'humanité, l'une des manifestations primordiales du sentiment religieux. »

Du reste, après avoir consacré tant de labeur à rechercher les caractères que présentait, aux origines, la religion des plus anciens ancêtres d'Israël, M. Lods tient à dire que ce n'est point là à ses yeux toute la tâche de l'historien des religions sémitiques, ni même sa tâche principale. « L'originalité du génie sémitique, dit-il, ne s'est accusée qu'avec la création de types religieux plus complexes, tels que les religions ethniques. Elle a acquis son plein développement dans quelques consciences d'élite, dans les âmes des prophètes d'Israël qui ont introduit dans le monde le monothéisme moral... Mais, même au point de vue de l'étude de ces religions supérieures, la connaissance de la religion populaire est d'une importance capitale. » Elle est, en effet, le point de départ, le sous-sol pour ainsi dire ; elle se perpétue à l'état plus ou moins latent ; elle agit en diverses manières sur les conceptions et les manifestations religieuses plus élevées. Si, dans son principe, le yahvisme n'a rien de commun avec la vieille religion des morts, il ne s'est pas moins établi entre eux des contacts fréquents et intimes, dont il est impossible de ne pas tenir compte.

C'est même ce fait, signalé en dernier lieu, qui donne à l'ouvrage de M. Lods un intérêt exceptionnel. Sans doute, toute enquête approfondie sur les croyances et les pratiques religieuses d'une race ou d'un peuple quelconque mérite d'attirer l'attention et, si elle est bien conduite, ne peut manquer de captiver et d'instruire le lecteur. Ainsi, même si les anciens Sémites n'avaient pas constitué le terrain sur lequel s'est épanouie la religion de Yahvé, même s'ils en

étaient restés à leur antique religion comprenant le culte des ancêtres, même alors les recherches de M. Lods seraient utiles et suggestives. Mais leur importance s'accroît énormément du fait qu'à chaque pas elles impliquent un rapport avec la religion, non plus des « anciens Israélites, » mais des Israélites de l'époque historique.

Nous avons reproduit en détail, le plus souvent dans les termes mêmes employés par l'auteur, le contenu essentiel de ses deux volumes ; nous en avons indiqué les principaux linéaments et en quelque sorte donné le squelette. Ce que notre compte rendu ne peut rendre, c'est la richesse des détails, ce sont les exemples, les illustrations, les faits en un mot, recueillis avec méthode et appréciés avec sagacité. C'est là pourtant ce qu'il faut lire, étudier et méditer. Même après avoir lu l'analyse détaillée ci-dessus, nos lecteurs auraient tort de s'imaginer qu'ils connaissent le livre de M. Lods : ils n'en ont vu que le cadre, et il dépend d'eux d'examiner le tableau.

Sur le fond même de la question, sur les divers points délicats et discutés que traite M. Lods, je suis très généralement d'accord avec lui. J'avoue que, jusqu'au moment où j'ai lu son ouvrage, j'étais demeuré en suspens, hésitant entre les vues de MM. Stade et Schwally d'une part, Lagrange et Grüneisen d'autre part. Il me paraissait difficile de ne pas admettre avec les premiers l'existence, chez les Sémites et chez les ancêtres d'Israël, d'une religion des morts ; mais il y avait dans leur mode d'argumentation quelque chose d'absolu, d'exclusif qui me semblait en désaccord avec la complexité des faits et des textes. Dans la polémique des seconds, il y avait bon nombre de remarques justes, de critiques fondées ; et pourtant leur refus d'admettre, à quelque degré que ce fût, un culte des morts, me paraissait empreint d'intransigeance : c'était, à mon sens, méconnaître certaines réalités. La position intermédiaire prise par M. Lods, son attitude mesurée et prudente, son évidente et constante préoccupation d'éviter toute conclusion précipitée, tout cela m'a impressionné de la façon la plus favorable. Après l'avoir

suivi dans l'examen des textes et dans la discussion des problèmes, j'ai été gagné à sa manière de voir. Sans doute, cela ne signifie pas que sur tous les points j'adopte la solution qu'il préfère. Ainsi j'accompagnerais d'un nombre considérable de points d'interrogation les développements relatifs à l'organisation matriarcale et à son rôle dans la formation de la mispaha. Puis je ne pourrais m'empêcher de me demander si beaucoup des traits censés provenir des « anciens Israélites » ne seraient pas venus, chez leurs descendants, d'emprunts faits au milieu ambiant, c'est-à-dire aux Cananéens. Mais ces divergences d'ordre secondaire n'infirmement point à mes yeux la justesse des idées maîtresses exposées et défendues dans ce bel et solide ouvrage¹.

LUCIEN GAUTIER.

LÉON ROBERT. — VOLTAIRE ET L'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE².

L'auteur de cette dissertation, présentée à l'Université de Lausanne pour l'obtention du doctorat ès lettres, nous pardonnera le retard mis par nous à présenter son ouvrage aux lecteurs de cette revue. Il tient au fait que notre première intention était, à propos de l'attitude de Voltaire en cette matière, de nous arrêter un peu longuement sur cet important sujet de la tolérance et de l'intolérance religieuses. N'en ayant point trouvé le temps jusqu'ici, nous ne voulons pas attendre plus longtemps pour dire à cette place tout le bien que nous pensons de l'étude de M. Léon Robert.

Qu'elle repose sur une lecture attentive et consciencieuse des œuvres de Voltaire, sur une connaissance très complète de sa vie et de son activité, tous ceux qui connaissent M. Robert en seront assurés avant de la lire. Une autre qualité de son œuvre est son impartialité vis-à-vis du patriarche de Ferney. Il ne l'exalte, ni ne le dénigre. Il le montre tel qu'il est, un mélange de bien et de mal : rusé et hypocrite, quand, pour entrer à l'Académie, il dédie

¹ Chacun des volumes est pourvu d'index. Le second renferme en outre une bibliographie détaillée (p. 129-145).

² *Voltaire et l'intolérance religieuse*, par Léon Robert. — Lausanne 1904, Georges Bridel & C^{ie}, éditeurs. 213 pages.

au pape sa tragédie de *Mahomet*, déclare au R. P. jésuite de la Tour qu'il est prêt à soumettre ses écrits au jugement de l'Eglise, et fait en 1754 sa première communion ; menteur, quand il nie la paternité de tel ou tel libelle, écrit à son ami Thiériot : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal ; c'est une très grande vertu quand il fait du bien ; » — flatteur, quand il prodigue les louanges à l'impératrice Catherine II, l'assassin de son mari. D'autre part, il nous le fait voir dévoué, persévérant, courageux, quand il entreprend la réhabilitation de Calas, de Sirven, du chevalier de la Barre et prend en mains la cause des protestants persécutés, pour lesquels cependant il ne se sentait aucune inclination naturelle.

C'est à bon droit que M. Robert fait de Voltaire un des champions de la tolérance au dix-huitième siècle, tout en reconnaissant que, dans certains cas particuliers, le grand écrivain français n'a pas toujours pratiqué cette vertu vis-à-vis de ceux qui pensaient autrement que lui. Il a également eu raison de relever le fait que, si Voltaire a été l'énergique défenseur de la tolérance, il ne s'est pas élevé au principe de la liberté religieuse basée sur le droit naturel de l'homme d'exprimer librement sa pensée. Du moins il ne l'a énoncé qu'incidemment et sans s'y attacher d'une manière conséquente.

Si M. Robert n'aime pas, — et nous pensons comme lui, — ce mot de tolérance, synonyme de condescendance, s'il revendique en matière religieuse la liberté de penser et de manifester sa pensée comme un droit naturel, il nous paraît aller un peu loin quand il écrit les lignes suivantes : « Quant à la législation destinée à garantir à chaque homme toute la liberté qui ne devient pas une servitude pour son semblable, elle ne saurait limiter la liberté de pensée et ses manifestations puisque le fait de penser de telle ou telle façon et de le dire ne saurait en aucune manière constituer une oppression pour ceux qui sont d'un avis opposé ¹. » Quelques pages auparavant ², à propos de l'article 10 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, ainsi conçu : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi, » M. Robert énonçait déjà la même idée que dans la citation

¹ Page 199.

² Page 168.

précédente en disant : « La restriction qui termine cet article et qui devait ouvrir la porte à tous les abus commis contre la liberté au nom de la raison d'Etat est conforme aux idées de Voltaire comme à celles de Montesquieu et de Rousseau. »

A ce compte-là, il faudrait laisser mormons et mahométans prêcher et pratiquer impunément la polygamie, les anarchistes proclamer en toute liberté le chambardement général, imprimer des recettes pour fabrication de bombes explosibles à bon marché et stimuler les camarades à l'assassinat des têtes couronnées. Il faudrait aussi permettre à la littérature pornographique d'écouler sans entraves ses produits, puisqu'elle n'oblige personne à les acheter. Or M. Robert n'est sûrement pas de cet avis, ce qui prouve qu'en toute société civilisée les exigences de l'ordre public et de la santé sociale imposent une limite aux manifestations de la liberté de pensée. Il est vrai que cette limite est difficile à fixer, par le motif qu'un poison de l'ordre moral est plus difficile à déterminer et à définir qu'un poison de l'ordre alimentaire. La limite n'existe pas moins, et la société qui la laisse franchir impunément d'une manière habituelle, ne tarde pas à se décomposer et à périr.

M. Robert estime comme Vinet¹ que le respect des convictions religieuses d'autrui ne peut exister que dans une âme profondément religieuse. Ceci n'est pas parfaitement exact, histoire en mains. Saint Augustin, Calvin, Luther, Bossuet et quantités d'autres chrétiens humbles ou illustres ont été en même temps très pieux et adversaires de la liberté religieuse, car chez beaucoup d'âmes religieuses, le zèle pour la gloire de Dieu provoque l'intolérance vis-à-vis de ce qu'elles considèrent comme des atteintes à cette gloire. Ce qui est vrai, c'est qu'un chrétien parfaitement imbu de l'esprit de Jésus-Christ ne peut être intolérant. Mais où sont les chrétiens parfaits ? Par bonheur donc, pour reconnaître pleinement le principe de la liberté religieuse, il n'est pas nécessaire d'être un chrétien parfait ; il suffit d'avoir bien compris les principes de la religion du Christ, ou encore il suffit de s'être rendu compte de l'impuissance de l'esprit humain à saisir et à formuler parfaitement toute la vérité. C'est dire que l'agnosticisme, tout comme le christianisme, peut conduire au principe du respect des convictions d'autrui ou de son absence de convictions.

¹ Il s'approprie cette parole de Vinet : « Il faut avoir de la religion pour respecter la religion d'autrui, et plus on en a, plus on la respecte. » Voir p. 190.

Ceci dit pour ne pas adresser que des éloges à la dissertation de M. Robert, laquelle, à ses solides mérites de fond, joint l'agrément d'un style qui, s'il n'a pas la vivacité, le trait, le tour piquant du style de Voltaire, en a du moins les qualités maîtresses : la clarté et le naturel. L. E.

C. LÜLMANN. — DAS BILD DES CHRISTENTUMS BEI DEN GROSSEN DEUTSCHEN IDEALISTEN¹.

Lorsque, il y a un demi-siècle, les Allemands célébrèrent le cinquantième anniversaire de la mort de Schiller, l'idée qui ressortait de nombreux écrits publiés à l'occasion de cette fête était que Schiller avait été l'un des grands prophètes de la pensée moderne, le poète de la conception esthétique de la vie et, par conséquent, l'ennemi déclaré de l'ascétisme chrétien, pour ne pas dire de la religion chrétienne elle-même.

L'année dernière, au contraire, presque tous ceux qui ont célébré le centième anniversaire du poète souabe ont insisté sur la parenté intime et incontestable qui rattache sa pensée à la philosophie du christianisme et montré comment celle-ci a joué un rôle décisif dans la formation de l'idéalisme de Schiller.

Ainsi se modifient les points de vue et se transforment les jugements des hommes sur un même phénomène intellectuel.

Le livre de M. Lülmann met bien en lumière l'idée que l'on se fait aujourd'hui des grands penseurs qui ont illustré l'Allemagne au seuil du dix-neuvième siècle. Il passe en revue les philosophies de Leibniz, Lessing, Kant, Fichte, Schelling, Hegel et Schleiermacher, pour établir dans quelle mesure chacun d'eux a compris le christianisme, en quels termes ils en ont parlé et jusqu'à quel point leur pensée trahit les influences chrétiennes. Il n'a pas de peine à montrer qu'aucun d'eux n'a échappé à ces influences, bien plus, que sans elles il est impossible d'expliquer le caractère particulier de la philosophie allemande, les problèmes qu'elle se propose de résoudre lui étant en quelque sorte imposés

¹ *Das Bild des Christentums bei den grossen deutschen Idealisten*, von C. Lülmann. Ein Beitrag zur Geschichte des Christentums. — 1 vol. in-8° de 229 pages. Berlin, C.-A. Schwetschke.

par la pensée chrétienne ; qu'en un mot l'idéalisme allemand représente un courant original et puissant, un effort couronné de succès pour donner aux problèmes religieux une solution nouvelle, conforme aux préoccupations des esprits et aux méthodes de la pensée moderne. On sait avec quelle vigueur de pensée et quelle richesse d'information le professeur Troeltsch travaille à défendre cette thèse et à en établir le bien fondé. M. Lülmann apporte à l'appui de ces idées une contribution personnelle ; son livre vaut la peine d'être étudié ; il donne une idée très claire des systèmes qu'il expose et soumet chacun d'eux à une critique qui ne manque ni de sagacité, ni de compréhension. On peut, tout au plus, regretter que dans cette galerie de philosophes religieux aucune place n'ait été faite à Herder ; que la division de chaque chapitre en deux parties : exposition et critique, rende le livre un peu monotone ; qu'enfin le désir d'être complet ait fait tomber l'auteur dans un schématisme fatigant, qui court le risque de faire perdre de vue les grandes lignes des systèmes qu'il analyse. Malgré ces réserves, le livre de Lülmann constitue une contribution très utile à l'histoire de la pensée religieuse dans l'Allemagne moderne.

G.

REVUES

PREUSSISCHE JAHRBÜCHER.

(Articles relatifs à la théologie et à la philosophie.)

Vol. CXXIV, avril à juin 1906.

Hans von Schubert : Hypatie d'Alexandrie. Histoire et poésie. — *K. Andresen* : Le développement de la religion chrétienne. — *G. Jäger* : Marxisme, économie politique classique et philosophie matérialiste de l'histoire.

Vol. CXXV, juillet à septembre.

K. Hiemer : Le problème de l'origine du langage. — *Ed. Simons* : Les églises sous la croix (au XVI^e siècle, sur le Bas-Rhin allemand). — *W. von Schnehen* : La nature à la lumière de la religion.